

Le risque climatique fera bientôt son entrée aux AG des groupes français

LAURENCE BOISSEAU / JOURNALISTE | LE 03/04 À 15:02



Le risque climatique fera bientôt son entrée aux AG des groupes français - AFP

Total a échappé de justesse au dépôt d'une résolution externe par PhiTrust sur le risque climatique.

Le risque climatique est devenu une vraie préoccupation pour les actionnaires. A l'origine porté par des investisseurs éthiques de petite taille, le mouvement a changé de nature quand les grands acteurs financiers traditionnels sont entrés en scène - après le sommet des Nations Unies à New York en 2014 - pour réduire leur exposition au risque carbone. Ce mois-ci, le régulateur américain, la SEC, saisi par ExxonMobil et par Chevron, n'a pu empêcher le fonds de pension de l'Etat de New York de demander aux entreprises des comptes sur les mesures prévues pour un monde futur sans carbone. Contraints et forcés, les deux pétroliers soumettront donc au vote des résolutions sur ce point. Ils ne sont pas les seuls : Apple, aussi, a dû enregistrer une résolution externe sur ce point. D'autres devraient suivre.

PUBLICITÉ



inRead invented by Teads

En France, les investisseurs hésitent encore. Total a failli ouvrir le bal : des actionnaires réunis derrière la société de gestion PhiTrust voulaient déposer une résolution intitulée « renforcer l'information

communiquée en matière de changement climatique ». Une première. Le groupe a évité cette procédure en s'engageant à publier un rapport complet sur la **gestion des risques** liés au climat. En 2011, Phitrust avait tenté, déjà, de déposer une résolution sur les risques liés aux sables bitumineux au Canada.

Les résolutions externes sur le climat seront plus nombreuses en France

A l'avenir, en France, les résolutions externes sur le climat seront plus nombreuses. Et ce, même si le droit français contraint plus les actionnaires en leur imposant de réunir 0,5 % du capital pour déposer une résolution, alors qu'aux Etats-Unis, il suffit d'avoir 2000 dollars en titres depuis un an. Les investisseurs français sont plus sensibles au risque climatique qu'avant.

Lire aussi :

> [Climat : l'avertissement de la Banque d'Angleterre aux investisseurs](#)

La preuve : l'ERAFP, l'Etablissement de retraite additionnelle des fonctionnaires, qui gère 21 milliards d'euros, a rappelé que la lutte contre le réchauffement climatique figurait tout en haut de ses priorités. De plus, la nouvelle loi sur la transition énergétique, votée en 2015, devrait pousser les assureurs, caisses de retraite ou mutuelles à exiger plus d'informations des émetteurs car ils vont devoir communiquer à leurs souscripteurs les aspects environnementaux, sociaux, etc, de leur politique d'investissement. Ils devront aussi les informer des moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

A Londres, les entreprises doivent déjà composer, depuis plusieurs années, avec ces investisseurs qui manifestent leur intérêt pour les risques climatiques. En 2012, a été lancée « *Aiming for A* », une coalition d'investisseurs (qui gère au total environ 300 milliards d'euros) qui regroupe des fondations religieuses, fonds de pension, etc. Leur objectif : s'assurer que les entreprises dont ils sont actionnaires font tout pour obtenir le fameux « A », la meilleure note en matière de réduction des gaz à effet de serre, dans le classement du CDP (Carbon Disclosure Project). En 2015, ces gérants ont été très actifs aux AG de BP et de Shell. Cette année, leur cible est l'industrie minière. Des résolutions ont été déposées pour les AG de Rio Tinto, de Glencore et d'Anglo American. ●

Lire aussi :

> [Une hausse de 4°C ferait chuter les actions de 5 % à 20 %](#)

Laurence Boisseau

@boisseaul